



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 013-211300405-20230626-DEL202347-DE



SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°47

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL - TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- Rapport de Marielle VEUILLET -

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes présentent leur travail effectué depuis le début du mandat.

MARGAUX

« Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus,

Nous allons vous présenter ce soir notre rapport d'activités pour la période de 2021 – 2023, même si le mandat n'est pas encore terminé. Tout d'abord, veuillez excuser nos collègues élus des classes de 3^{ème} qui sont en période d'examen du DNB.

Nous avons été élus en octobre 2021. Nous sommes 27 conseillers municipaux, élus pour 2 ans. »

SACHA

« Nous sommes répartis en 4 commissions : Loisir, Environnement, Cadre de vie et Solidarité et Communication.

Chacune des commissions a défini un programme et des projets. Nous avons commencé par choisir notre logo. »

YSEE

« Dans le cadre de notre fonction d'élu, nous avons participé à toutes les commémorations, nous avons d'ailleurs reçu un diplôme de la part des Anciens Combattants pour nous remercier de notre implication.

On a participé aussi à diverses représentations comme les vœux de Madame le Maire mais aussi des inaugurations.

Comment s'organise notre travail ?

Nous avons 3 séances plénières par an et nous nous réunissons en commission de travail entre chaque période de vacances scolaires. »

ENVIRONNEMENT : MALORIE

« En tant que jeunes, la mission de protéger notre planète est vraiment essentielle car elle représente notre avenir. Nous nous mobilisons pour la protection de la nature et la biodiversité fuvelaine en participant par exemple à Natur&Art, aux opérations de nettoyage du Grand Vallat et des Planes.

Nous avons aussi rencontré les CCF, créé des contenants pour recycler, distribué des graines mellifères, mais aussi travaillé sur un visuel pour les cendriers ou bien choisi notre oriflamme. »

CADRE DE VIE ET SOLIDARITE : HUGUES

« Pour la commission cadre de vie et solidarité, nous avons essayé d'améliorer et surtout de préserver le cadre de vie du village en allant sur le terrain pour sensibiliser et en créant des campagnes solidaires. Nous avons commencé notre mandat en créant des dessins pour les enfants hospitalisés au moment des fêtes de Noël.

Nous avons participé au plan vélo en allant sur le terrain.

Nous choisissons une fois par mois un menu CMJ. »

YSEE

« Au niveau de nos actions phares, nous avons participé au nettoyage du Grand Vallat et des Planes avec la commission environnement, mais aussi nous avons lancé une campagne de sensibilisation au respect de la sécurité et des lieux dans le secteur de la pumtrack. Pour cela, on a travaillé avec la Police Municipale.

Nous avons aussi organisé une vente de vêtements oubliés dans les écoles et le collège lors du forum des associations. On a récolté 210 euros que nous avons reversé aux associations caritatives.

Aussi, on a confectionné un char pour le carnaval de la Commune. »

LOISIR : JULIAN

« Nous avons travaillé en partenariat avec le Pôle Culturel sur la mise en place du Ciné Famille. La commission a choisi les assises et la programmation des films.

Nous avons choisi et distribué les goûters au carnaval.

La commission a fait un sondage auprès des jeunes pour savoir quels étaient leurs souhaits concernant l'action de la commission loisir dans le futur.

Et dernièrement, nous avons travaillé sur le projet Moment Deux roues enfants. »

COMMUNICATION : JEREMY

« Nous participons à mettre en lumière les projets de tous les groupes de travail. On réalise des reportages, on met à jour notre page du site internet, on crée des affiches pour mettre dans les écoles, on a créé les panneaux de la pumtrack, les oriflammes, on décide du contenu de la page du journal municipal.

Et dernièrement, nous avons travaillé sur un petit livret que nous souhaitons remettre à chaque élu du Conseil Municipal. »

PABLO

« Le CMJ en chiffre, ce sont : 6 plénières, 9 commissions de travail, 14 actions, 12 commémorations et 3 représentations.

Au niveau de notre budget, nous avons dépensé pour acheter les assises pour le ciné famille, pour acheter les oriflammes, les panneaux pour la pumtrack, les fournitures pour nos activités lors de Natur&Art.

Bien évidemment, des actions sont financées par les différentes délégations du Conseil Municipal comme les graines mellifères, la page du journal, la location du film ciné famille, le goûter du carnaval ... »

LOLA

« Nous avons hâte de partir à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat. Merci à toutes et à tous pour cette incroyable surprise. »

CLARISSE

« Nous tenons à remercier tous les adultes (élus et citoyens) pour être présents lors de nos commissions et de nos actions.

Merci à Monsieur Joel Albanèse pour les goûters lors des plénières.

Merci à Madame le Maire pour sa confiance et sa disponibilité.

Merci à tous pour votre attention. »

Cette présentation ne donne pas lieu à vote, s'agissant d'une simple information.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.





Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 013-211300405-20230626-DEL202348-DE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : Tous les Conseillers élus.

*Procurations : M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°48

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

- Rapport de Madame le Maire -

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

N°2023/44

Signature d'un contrat avec la société APAVE pour la vérification périodique des installations communales (électriques, ERT, fluide thermique, levage, pression, ascenseur et EPMP) pour un montant annuel 3 430 € HT.

N°2023/45

Désignation du bureau d'études MB CONSULTANT – Michel BLANC – pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de faisabilité des secteurs 1, 6, 7 et 8 du plan d'actions du projet « Plan vélo » de la Commune. Le montant de cette mission s'élève à 6 895 € HT.

N°2023/46

Signature d'un contrat de bail de location à usage commercial, sis 24 cours V. Leydet, avec Mme Bérengère THOMASSET et M. Christophe FORMEAU, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juin 2023 moyennant un loyer annuel de 18 000 € auquel s'ajoute un dépôt de garantie d'un montant de 4 500 €.

N°2023/47

Signature d'un contrat de maintenance avec la société PROTAIX pour la vérification, l'entretien et la fourniture des matériels de sécurité incendie (extincteurs/RIA/désenfumage/alarme incendie) des bâtiments communaux pour un coût annuel de 4 757 € HT.

N°2023/48

Remboursement de la somme de 330 € à M. Fernand ORENGO pour le remplacement de son grillage endommagé par un arbre situé sur une parcelle communale.

N°2023/49

Signature d'un contrat de bail de location précaire à usage commercial, sis 5 cours V. Leydet, avec M. Jean Frédéric BONARI, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juin 2023 moyennant un loyer mensuel de 500 €.

N°2023/50

Signature de l'avenant n°1 au Marché Adapté (n°2021/03) avec la société CFA DIVISION NSA, suite à une prestation en plus-value dans le cadre de la réhabilitation et transformation de la Bastide Vitalis (lot n°7 – ascenseur) pour un montant de 1 920 € HT (marché initial : 26 700 € HT / avenant n°1 : 1 920 € HT / montant total du marché : 28 620 € HT).

N°2023/51

Signature de l'avenant n°2 au Marché Adapté (n°2021/03) avec la société CADELEC, suite à des prestations en plus-values dans le cadre de la réhabilitation et transformation de la Bastide Vitalis (lot n°5 – électricité/CFO-CFA) pour un montant de 2 773 € HT (marché initial : 70 116 € HT / avenant n°1 : 7 189 € HT / avenant n°2 : 2 773 € HT / montant total du marché : 80 078 € HT).

N°2023/52

Désignation des établissements BAGNIS ESPACES VERTS dans le cadre du marché public de travaux concernant le fauchage et le débroussaillage des bords de routes et délaissés à Fuveau. Ce marché est conclu pour un montant annuel de 31 740 € HT (réparti en 3 phases) comprenant pour chaque phase : le passage de l'épareuse tractée, le ramassage et l'évacuation des déchets verts, le ramassage des débris et le nettoyage des têtes d'ouvrages et grilles de regards.

N°2023/53

Signature d'une convention avec le club « Camargue Nautique Club » pour des activités catamaran et paddle proposées à 16 jeunes dans le cadre du séjour été Ados pour un coût total de 2 663,99 € TTC.

N°2023/54

Signature d'une convention avec les écuries « le Clos Sainte Victoire » pour des stages d'équitation proposés à 32 enfants de l'ALSH (17, 18 et 19 juillet 2023) pour un coût total de 960 € TTC.

N°2023/55

Signature d'une convention AQUADIS LOISIRS Camping de Puylobier pour l'accueil à 16 enfants et 3 accompagnateurs dans le cadre du mini-séjour été ALSH (17 au 19 juillet 2023) pour un coût total de 220,92 € TTC.

N°2023/56

Signature d'une convention avec l'école VTT Queyras pour des sorties VTT proposées à 18 enfants et 3 accompagnateurs dans le cadre de l'ALSH (2 et 3 août 2023) pour un coût total de 735 € TTC.

N°2023/57

Signature d'une convention avec l'école VTT Queyras pour des sorties VTT proposées à 16 ados et 3 accompagnateurs (le 1^{er} août 2023) pour un coût total de 630 € TTC.

N°2023/58

Signature d'une convention d'étude avec l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix (AUPA) dans le cadre de l'aménagement du hameau de la Barque à Fuveau. La mission de l'AUPA poursuivra deux objectifs : remettre à jour le diagnostic et élaborer des propositions d'aménagement en y intégrant les problématiques de développement local, de mobilité, de densité, d'espace public, de paysage, etc... ; faire participer les habitants à la réflexion du hameau de demain : les faire réfléchir collectivement à ses nouvelles potentialités suite à la suppression du trafic de transit liée au projet de contournement. La Commune versera à l'AUPA (second trimestre 2023, une subvention de 31 500 €, non soumis à la TVA, et incluant la cotisation annuelle de 1 000 € des communes adhérentes à l'AUPA.

Cette présentation ne donne pas lieu à vote, s'agissant d'une simple information.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.





Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°49

AFFAIRES GENERALES

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE
L'HABITAT (2023-2028)**

- Rapport de Daniel GOUIRAND -

*Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales L 5216-5 ;
Vu, le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 302-1 et suivants
et R 302-1 et suivants ;
Vu, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et
d'affirmation des métropoles ;
Vu, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la
République ;
Vu, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de
l'aménagement et du numérique (loi ELAN) ;
Vu, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
Vu, le décret n°2018-142 du 27 février 2018 portant diverses dispositions relatives aux volets
financiers des programmes locaux de l'habitat et aux comités régionaux et conseils
départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;
Vu, la délibération métropolitaine DEVT 001-672/16/CM du 30 juin 2016 ;
Vu, la délibération métropolitaine CLH-001-13587/23/CM du 16 mars 2023 du Conseil
Métropolitain validant le premier arrêt du PLH ;*

La Métropole Aix-Marseille-Provence a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat pour la période 2023-2028 par délibération n°CHL-001-13587/23/CM en date du 16 mars 2023.

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de l'habitat, la Métropole doit élaborer son Programme Local de l'Habitat (PLH), document qui constitue le cadre de planification et d'intervention pour 6 ans (2023 - 2028).

Il comprend :

- un diagnostic élaboré par les Agences d'Urbanisme et l'ADIL 13,
- un document d'orientations et un programme d'actions
- une territorialisation des actions (fiches communales)

Conformément à la procédure définie dans l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal peut émettre son avis sur le projet du PLH et délibérer notamment sur les moyens à mettre en place relevant de sa compétence.

Faute de réponse dans un délai de deux mois après réception du projet de PLH arrêté, l'avis est réputé favorable.

L'élaboration de ce document de programmation a fait l'objet de plusieurs temps de concertation en continu avec les communes, l'Etat, les partenaires et acteurs. L'ensemble des communes ont été rencontrées au moment de la phase de diagnostic et lors de la territorialisation des objectifs de production de logements. De plus, deux réunions avec les Personnes Publiques Associées ont été organisées.

Ce premier PLH Métropolitain vise à relancer les parcours résidentiels et s'inscrit dans les grands enjeux de transformation écologiques et sociétales de la Métropole. Il s'est construit sur la base des remontées des communes et en cohérence avec les autres documents stratégiques de la Métropole Aix-Marseille-Provence dont le SCOT en cours d'élaboration, le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), le Plan Mobilité et l'Agenda Economique.

Il s'affirme comme une feuille de route programmatique pour 6 ans qui doit permettre d'accompagner les communes sur les enjeux de développement équilibré, d'attractivité économique, et de permettre à chacun tout au long de sa vie quel que soit son parcours, de trouver une solution de logement adapté.

Il vise également à favoriser la diversification de l'ensemble de la gamme de logements pour fluidifier les parcours résidentiels.

Il se présente comme une boîte à outil dont chaque commune pourra s'emparer pour faire avancer ses projets.

Ce premier PLH métropolitain poursuit plusieurs objectifs et notamment :

- Intervenir massivement sur le parc existant et en particulier dans les centres-villes et lutter contre l'habitat indigne ;
- Permettre des itinéraires résidentiels positifs en développant une offre dans une logique globale d'habitat : logement locatif, social, libre, encourager les dispositifs innovants... ;
- Rester un territoire attractif et durable.

Ce document s'est construit en lien avec les communes et repose sur un scénario de développement réaliste avec un objectif de production pour chaque commune qui accompagne son projet.

Le PLH se compose de 6 grandes orientations pour répondre aux défis :

- 1- Agir d'abord sur le parc existant pour soutenir le renouvellement urbain et la transition énergétique
 - Renforcer les actions incitatives et préventives sur le parc fragile et dégradé,
 - Renforcer les outils pour des actions coercitives ciblées et efficaces,
 - Mettre à disposition des communes une boîte à outils pour l'intervention sur le parc privé existant,
 - Soutenir les actions du PCAEM en termes de rénovation énergétique.
- 2- Développer les conditions foncières et financières nécessaires à la réalisation des objectifs de production de logements
 - Produire 11 000 logements par an pour répondre aux besoins des habitants et contribuer au projet élaboré dans le SCOT,
 - Définir une stratégie foncière au service du PLH,
 - Construire le socle contribuant à la régulation des marchés immobilier
- 3- Soutenir la diversification de l'offre pour fluidifier les parcours résidentiels et favoriser un équilibre territorial
 - Soutenir une production de logement locatif social adaptée aux besoins des ménages,
 - Mobiliser le parc privé pour produire du logement social,
 - Adapter le parc social existant pour améliorer son attractivité,
 - Développer une offre abordable en accession et en locatif.
- 4- Améliorer l'accès aux logements des publics les plus fragiles ou spécifiques
 - Consolider les règles et les processus dans l'attribution des Logements Locatifs Sociaux pour garantir l'équité d'accès de chaque demandeur,
 - Améliorer l'accès au logement des plus fragiles : mise en œuvre du plan quinquennal pour le logement d'abord,
 - Accompagner les jeunes à s'installer dans la Métropole,
 - Accompagner les populations en perte d'autonomie : vieillissement et handicaps.
- 5- Soutenir l'innovation
 - Soutenir l'innovation pour susciter une offre plus diversifiée et répondant aux nouvelles attentes des habitants,
 - Développer un fond d'innovation pour l'habitat.
- 6- Animer et piloter le PLH, Faire vivre le PLH grâce à une gouvernance adaptée
 - Observer pour mieux piloter
 - Animer la relation avec les communes,
 - Créer un Comité Métropolitain de l'Habitat.



Pour la Commune, les objectifs annuels de production de logements sont de 28 dont 17 logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU (dont 14 logements locatifs sociaux (PLA, PLUS, PLS), neufs ou en acquisition amélioration.

La part totale de logements locatifs sociaux représente 60 % des logements annuellement produits.

Cet objectif tient compte des logements d'ores et déjà programmés et des opérations d'ensemble connues et planifiées dans le cadre du travail qui a été effectué sur le PLUi.

En revanche, il ne tient pas compte d'opérations d'ensemble plus petites dans le cadre de l'urbanisation au fil de l'eau.

Cette planification réaliste du développement de notre commune permettra de répondre à de nombreux besoins, notamment à destination de nos jeunes, mais aussi en matière de logements sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, la Commune a fait preuve d'anticipation en signant une convention « Multi-sites habitat » avec l'Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole. Ce partenariat tripartite a permis et permet de réaliser une veille foncière, d'identifier des terrains et d'acquérir du foncier en zone urbaine afin de programmer des opérations de mixité sociale.

Ce premier PLH métropolitain pose un cadre d'intervention volontariste pragmatique et réaliste en matière d'habitat, afin de permettre au territoire de relever les défis qui se présentent tout en contribuant à son développement, en lien avec les transports et l'économie notamment.

Il propose un programme d'actions, une ingénierie et des outils qui permettra d'accompagner la commune dans ses projets de développement de l'habitat et d'amélioration du cadre de vie. Il constitue aussi un cadre pour renforcer et formaliser les partenariats avec les différents acteurs institutionnels et associatifs qui permettront de mener à bien les actions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au Programme Local de l'Habitat (PLH), arrêté par délibération n°CHL-001-13587/23/CM la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la période (2023-2028).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 013-211300405-20230626-DEL202350-DE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°50

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET GENERAL DE LA
COMMUNE – EXERCICE 2022

- Rapport de Eric DESHAYES -

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les résultats du Compte Financier Unique du budget général de la Commune de l'exercice 2022.

Le Compte Financier Unique regroupe désormais le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Le Compte Financier Unique 2022 présente les résultats suivants :

		Exercice 2022	Exercice 2021	Résultat de clôture 2022
FONCTIONNEMENT	RECETTES	12 615 408.67 €	317 207 €	2 699 280.63 €
	DEPENSES	10 233 335.04 €		
INVESTISSEMENT	RECETTES	4 015 630.17 €	5 459 463.37 €	4 620 868.42 €
	DEPENSES	4 854 225.12 €		

Dès lors, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2022 du Budget général de la Commune, et
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 25 voix pour et 8 abstentions.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.





Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 013-211300405-20230626-DEL202351-DE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**N°51
FINANCES**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET CAVEAUX CIMETIERE

- Rapport de Eric DESHAYES -

Le Compte de Gestion 2022, dressé par Madame le Receveur Municipal, n'appelle aucune remarque et présente les mêmes résultats de clôture que le Compte Administratif :

		Exercice 2022	Exercice 2021	Résultat de clôture 2022
EXPLOITATION	RECETTES	71 445.02 €		0.00 €
	DEPENSES	71 445.02 €		

		Exercice 2022	Exercice 2021	Resultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	RECETTES	27 710.00 €	46 999.80 €	30 974.78 €
	DEPENSES	43 735.02 €		

Dès lors, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2022 du Budget Caveaux Cimetière dressé par Madame le Receveur Municipal de Trets, et
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 30 voix pour et 3 abstentions.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.



VILLE DE FUYEAU



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 013-211300405-20230626-DEL202352-DE



SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°52

FINANCES

DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

- Rapport de Madame le Maire -

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121.14, il y a lieu de désigner un Président de séance lors du vote du Compte Administratif 2022 sachant que vous sera présenté ce soir : le Compte Administratif du budget Caveaux Cimetière.

Pour cette délibération, je vous propose de désigner : Eric DESHAYES, Président de séance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 32

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°53

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET CAVEAUX CIMETIERE

- Rapport de Eric DESHAYES -

Sortie de Madame le Maire.

Le Compte Administratif retrace les résultats de l'exécution du budget 2022. C'est le bilan financier de l'ordonnateur. Le Budget Caveaux Cimetière présente les résultats suivants :

		Exercice 2022	Exercice 2021	Résultat de clôture 2022
EXPLOITATION	RECETTES	71 445.02 €		0.00 €
	DEPENSES	71 445.02 €		

		Exercice 2022	Exercice 2021	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	RECETTES	27 710.00 €	46 999.80 €	30 974.78 €
	DEPENSES	43 735.02 €		

Dès lors, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2022 du Budget Caveaux Cimetière dressé par Madame le Maire, et
- **D'AUTORISER** M. Eric DESHAYES – Président de séance - à signer tous les documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 30 voix pour et 2 abstentions.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Président de séance,
Eric DESHAYES.





Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°54

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

- Rapport de Eric DESHAYES -

Retour de Madame le Maire.

Conformément à la nomenclature M14 et au regard des résultats de l'exercice 2022 inscrits dans le Compte Administratif que nous venons d'approuver,

Il est proposé à notre assemblée :

- **D'APPROUVER** l'inscription au budget 2023 l'excédent d'investissement reporté au compte 001 pour un montant de 4 620 868.42 €,
- **D'APPROUVER** l'inscription au budget 2023 de l'excédent de fonctionnement pour 2 699 280.63 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 013-211300405-20230626-DEL202354-DE



- **DE PRECISER** que les dépenses d'investissement engagées non mandatées s'élèvent à 5 886 023.37 € et les recettes à 1 072 876.21 €, et
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 25 voix pour et 8 abstentions.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : Tous les Conseillers élus.

Procurations : M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°55

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET CAVEAUX CIMETIERE

- Rapport de Eric DESHAYES -

Conformément à la nomenclature M4 et au regard des résultats de l'exercice 2022 inscrits dans le Compte Administratif que nous venons d'approuver,

Il est proposé à notre assemblée :

- **D'APPROUVER** l'inscription au budget 2023 de l'excédent constaté à la clôture du budget 2022 à savoir 30 974.78 €,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 28 voix pour et 5 abstentions.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.

VILLE DE FUVEAU



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°56

FINANCES

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE - EXERCICE 2023

- Rapport de Eric DESHAYES -

Le Budget Supplémentaire du Budget Général de la commune 2023 se présente comme suit :

▪ Section de fonctionnement :

Recettes = 634 184 €

Dépenses = 634 184 €

▪ Section d'investissement :

Recettes = 8 685 833.26 €

Dépenses = 8 685 833.26 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 013-211300405-20230626-DEL202356-DE

Berger
Levrault

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ADOPTER** le Budget Supplémentaire 2023 du Budget Général de la Commune, et
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents ou actes nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 25 voix pour, 1 abstention et 7 contre.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.





Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°57

FINANCES

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE CAVEAUX CIMETIERE - EXERCICE 2023

- Rapport de Eric DESHAYES -

Le Budget Supplémentaire du Budget Caveaux Cimetière 2023 se présente comme suit :

▪ Section d''exploitation :

Recettes = 40 000 €

Dépenses = 40 000 €

▪ Section d'investissement :

Recettes = 50 974.78 €

Dépenses = 50 974.78 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

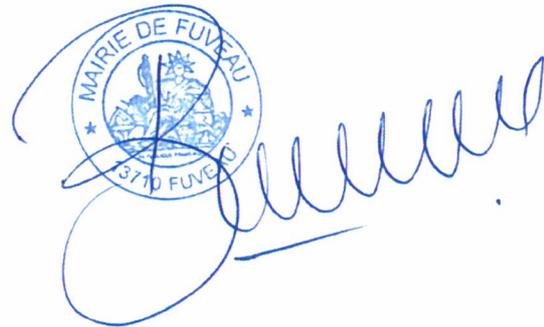
- **D'ADOPTER** le Budget Supplémentaire 2023 du Budget Caveaux Cimetière, et
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents ou actes nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 2 8 voix pour, 2 abstention, et 3 contre.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



VILLE DE FUYEAU



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 31

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 013-211300405-20230626-DEL202358-DE



**N°58
FINANCES**

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023

- Rapport de Sandra VESPERINI -

Sortie de Madame le Maire et de M. LEMAIRE.

Le dossier de demande de subvention, à compléter par les associations qui souhaitent obtenir un financement de la Commune, a été revu, ajusté et complété pour que les services instructeurs et les élus disposent de plus d'éléments d'appréciation sur le contenu des activités exercées par l'association et sur l'objet de leur demande de financement.

Deux associations ont, à ce jour, déposé un dossier valide de demande de subvention.

Ces dossiers ont été instruits et font l'objet des propositions de subventions suivantes :

Association	Subvention 2022 (pour mémoire)	Subvention 2023	Subvention en nature
Les Ecrivains en Provence	7 000 €	7 000 €	1 bureau Maison des Associations + mise à disposition Services Techniques et Police Municipale pour Salon annuel



Association	Subvention 2022 (pour mémoire)	Subvention 2023	Subvention en nature
La Boule Barquaise	600 €	600 € + 1 000 € (projet spécifique école de Boules enfants)	Mise à disposition de terrains de jeu de boules à la Barque, petit local buvette

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement, sur l'exercice 2023, aux associations selon les montants listés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité (31 voix).

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.

VILLE DE FUVEAU



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 013-211300405-20230626-DEL202359-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°59

FINANCES

**SUBVENTION – ASSOCIATION « EFFERVECENCES MUSICALES » – LES NOCTURNES
SAINTE-VICTOIRE**

- Rapport de Madame le Maire -

Retour de Madame le Maire et de M. LEMAIRE.

Fort de six années d'expérience, l'association « Effervescences musicales » souhaite dynamiser son festival « Les Nocturnes Sainte-Victoire » en s'associant, pour la première fois cet été, avec la commune de Fuveau (concert-dégustation prévu le 18 juillet prochain au Parc Saint-Michel).

Le festival poursuit cette année son développement, notamment en direction du jeune public, avec deux représentations scolaires au Théâtre Saint-Michel offertes aux enfants des écoles et du collège de Fuveau.

Afin d'accompagner leur développement dans la Haute Vallée de l'Arc, l'association « Effervescences musicales » sollicite, auprès de notre collectivité, une subvention d'un montant de 1 500 € sur 82 000 € de budget prévisionnel total.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 013-211300405-20230626-DEL202359-DE



Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association « Effervescences musicales » dans le cadre des Nocturnes Sainte-Victoire 2023,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°60

CULTURE

**CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES
BOUCHES DU RHONE – DISPOSITIF « PROVENCE EN SCENE » - SAISON 2023/2024**

- Rapport de Marielle VEUILLET -

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône apporte son concours technique et financier aux communes de moins de 20 000 habitants qui manifestent leur désir et leur volonté d'établir une programmation culturelle par l'intermédiaire du dispositif « PROVENCE EN SCENE ».

Les Communes qui décident d'organiser une saison de spectacles entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024 pourront solliciter l'aide du département qui :

- Porte **UNIQUEMENT** sur les spectacles et les opérations d'accompagnement relatifs à un spectacle labellisé ou non « Provence en Scène plus » inscrits dans le catalogue « Provence en Scène » au titre de 2023/2024.
- Est apportée aux spectacles de « Provence en Scène » dont l'entrée est payante pour le public. Toutefois des spectacles pourront être proposés gratuitement dans certains champs artistiques : les spectacles joués dans la rue, labellisés « rue » ou « jeune public » dans le catalogue, ainsi que les concerts donnés lors de la fête de la musique.
- Est plafonnée à 10 spectacles maximum.

- Prendre en charge :
 - la part du coût du spectacle restant à sa charge,
 - les frais d'information (sauf affiches fournies par le producteur),
 - les frais de salle (location éventuelle, EDF, chauffage, aménagement spécifique),
 - les autres frais (accueil, repas, transport,...),
 - l'intégralité des droits d'auteur (SACEM, etc.)

Le Département s'engage à participer à hauteur de 50 % sur la base du prix de vente du spectacle conventionné pour les communes de notre taille.

L'aide du département est plafonnée à 17 000 euros par saison annuelle hors opération particulière.

Plusieurs spectacles « PROVENCE EN SCENE » sont programmés à Fuveau dans la saison culturelle 2023 – 2024 dans la limite du dispositif.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône ainsi que tout autre document afférent à ce dispositif « PROVENCE EN SCENE ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.





Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°61

PETITE ENFANCE

**ACTUALISATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE FUVEAU ET LE S.I.V.U.
DU RELAIS PETITE ENFANCE**

- Rapport de Marielle VEUILLET -

La Commune de Fuveau a construit dans un bâtiment attenant au multi-accueil Lei Parpaïoum, un local de 60 m² pour abriter le Relais Petite Enfance (RPE).

La Commune de Fuveau assure le nettoyage du bâtiment et des espaces extérieurs ainsi que les réparations courantes (sanitaires bouchés, ampoules grillées, reprise de peinture..).

Par délibération n°13 en date du 3 décembre 2013, une convention a été passée entre la commune de Fuveau et le S.I.V.U du Relais Assistantes Maternelles prévoyant une participation par le Syndicat Intercommunal du RAM, aux frais engagés par la Commune de Fuveau pour le bon fonctionnement de ce service.

Cette participation forfaitaire annuelle avait été fixée à 9 598,00 €.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'augmentation des frais engagés par la commune de Fuveau, il convient de réajuster le montant de cette participation à compter du 1^{er} janvier 2024 à hauteur de 10 412 €.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention actualisée avec le SIVU de Gestion du Relais Petite Enfance Sainte Victoire relative au versement d'une participation annuelle aux frais de fonctionnement d'un montant de 10 412 € par le Syndicat à la Commune de Fuveau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.

Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : Tous les Conseillers élus.

Procurations : M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°62

URBANISME - FONCIER

ACQUISITION – PARCELLE BH 130 – CHEMIN D'AURUMY

- Rapport de Daniel GOUIRAND -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21 al.1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1311-10 ;

VU le Décret 86-455 du 14 mars 1986 - Arrêté du 05 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

VU le courrier d'intention en date du 12 juin 2023, de la part de PCH Immobilier, de vendre à l'euro symbolique la parcelle BH 130 (1570 m², classée en NI au PLU approuvé le 27 février 2008),

CONSIDERANT que la valeur vénale de ce bien est inférieure au seuil de consultation de France Domaine, actuellement fixé à 180 000 € pour toute opération d'acquisition par la commune ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition, au profit de la Commune de Fuveau, de la parcelle cadastrée section BH 130 à l'euro symbolique ;
- **D'APPROUVER** que les frais d'acte soient à la charge de la Commune ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer, l'acte authentique ainsi que tous documents nécessaires pour l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



VILLE DE FUVEAU



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 013-211300405-20230626-DEL202363-DE

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°63

URBANISME - FONCIER

ACQUISITION – PARCELLES BH 497, 506, 487, 508 et 509 – FONT D'AURUMY

- Rapport de Daniel GOUIRAND -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21 al.1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1311-10 ;

VU le Décret 86-455 du 14 mars 1986 - Arrêté du 05 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu le plan de division, pièce PC 32 du permis de construire PC 013 040 12 L0013, établissant la contenance à 4 979.06 m² des parcelles constituant le lot n°11 cadastrées section BH numéro 497, 506, 487, 508 et 509,

Vu l'article 10 du permis de construire PC 013 040 12 L0013 accordé le 21/09/2012 qui stipule : « il est pris acte de la cession à l'euro à symbolique au profit de la commune du lot n°11 d'une surface de 4979.06 m² »,

Vu l'attestation de non contestation de conformité en date du 11/05/2016,

CONSIDERANT que la valeur vénale de ce bien est inférieure au seuil de consultation de France Domaine, actuellement fixé à 180 000 € pour toute opération d'acquisition par la commune ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition, au profit de la Commune de Fuveau, des parcelles cadastrées section BH numéro 497, 506, 487, 508 et 509 constituant le lot n°11 du permis de construire PC 013 040 12 L0013 à l'euro symbolique ;
- **D'APPROUVER** que les frais d'acte soient à la charge de la Commune ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer, l'acte authentique ainsi que tous documents nécessaires pour l'acquisition des parcelles citées ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



VILLE DE FUVEAU



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 013-211300405-20230626-DEL202364-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°64

URBANISME - FONCIER

**ADHESION AU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION
OPERATION FACADES**

- Rapport de Daniel GOUIRAND -

Par délibération n°127 en date du 29 novembre 2021, modifiée par délibération n° 52 en date du 30 mai 2022, la commune de FUVEAU a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville et adopté le règlement d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention.

Le département propose une nouvelle aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence.

Ainsi les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70 % du montant de l'aide accordée.

Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône de Bouches-du-Rhône et représenter pour le particulier un montant minimum de 50 % du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m² (200 €/m² pouvant être porté à 300 €/m² selon la complexité technique de la rénovation).

Madame le Maire a été saisie pour le ravalement de façade demandé par :
Monsieur et Madame SIMON GALLAND
Par dossier de Déclaration Préalable N° 013 040 23 L 112
Pour un immeuble situé au :2 Traverse de Quêne 13710 FUYEAU

L'ensemble du dossier a été jugé complet et recevable par le comité de pilotage qui s'est réuni en mairie le 22 juin 2023 à 14h00 pour un montant total de subvention accordé de 15 661.38 Euros.

Le détail du dossier et des subventions figure en annexe 1 du présent rapport.

Le versement de la subvention par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'ATTRIBUER** la subvention à Mr et Mme SIMON GALLAND, dont le détail est joint en annexe 1 pour un montant global de 15 661.38 Euros,
- **DE SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 10 962.97 Euros au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération par 26 voix pour et 7 abstentions.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.



VILLE DE FUYEAU



Nombre de
Conseillers en
exercice : 33
Votants : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire*

Présents : *Tous les Conseillers élus.*

Procurations : *M. VOLANT à Mme VEUILLET
Mme TOUEL CLEMENTE à Mme LEFORT
M. ALFORNEL à Mme BOURRELLY MARCELLI
Mme ARUTA à Mme ANDRAOS
M. FOUAN à M. GOUIRAND
M. NEUVILLE à M. SOLNON
M. CHERIET à M. PINCZON DU SEL
M. MICHELOSI (départ à 21h10) à M. DESHAYES*

. Guillaume CORDOBA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

N°65

URBANISME - FONCIER

BILAN ANNUEL 2022 – ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES

- Rapport de Daniel GOUIRAND -

21h10, départ de M. MICHELOSI (procuration à M. DESHAYES).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1 ;

CONSIDERANT que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la Commune,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 29/06/2023
ID : 013-211300405-20230626-DEL202365-DE

Berger
Levrault

CONSIDERANT l'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercice 2022, en cela avec une signature de l'acte de cession en 2022 tel ci-après rapporté :

Objet	Désignation	Localisation	Montant
Frais d'acquisition	Parcelle BO 13P	Vieux Village	2 606.18 €
Frais d'acquisition	Parcelles BA40-BB101	Les Planes	1 802.62 €
Frais d'acquisition	Parcelle BS 54	Le Tuve	510.00 €

CONSIDERANT l'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2022, en cela avec une signature de l'acte de cession en 2022 tel ci-après rapporté :

Objet	Désignation	Localisation	Montant
NEANT			

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE** acte du bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions de la commune de Fuveau, et d'annexer ce bilan au compte administratif correspondant,
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Guillaume CORDOBA.



Le Maire,
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA.

